

Légipresse change de mains, Légipresse ne change pas demain

Basile Ader et Charles-Henry Dubail vous l'annonçaient dans le numéro de novembre : Légipresse est éditée par les éditions Dalloz à compter du numéro de décembre 2018.

Nous en sommes particulièrement heureux. Légipresse est la revue de référence en matière de droit de la presse et des médias. Sa capacité à fédérer une communauté très active de lecteurs, avocats spécialisés, magistrats, directeurs juridiques, enseignants et chercheurs a toujours fait notre admiration.

Son arrivée nous permet d'enrichir notre offre en propriété intellectuelle et en droite pénale de la presse, aux côtés de revues comme Dalloz IP/IT, le Recueil Dalloz, l'AJ Pénal ou la Revue Trimestrielle de Droit COMmercial par exemple.

Nous travaillons d'ores et déjà à l'intégration des archives numériques des revues Legipresse et Legicom au sein de nos bases de données Dalloz.fr et Dalloz-avocats.fr pour les insérer dans le fonds documentaire Dalloz et rendre l'expérience de lecture la plus fluide possible.

L'équipe de rédaction et de contributeurs reste inchangée, toujours animée par Basile Ader. Nous nous attacherons à leur offrir le meilleur environnement de travail pour faire vivre et développer la revue.

Espérant vous compter encore longtemps parmi les lecteurs de Légipresse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre engagement à vos côtés.

Philippe Déroche
Directeur de publication

Auteur(s) :

Philippe Déroche - Directeur de publication de Légipresse